



LETTRE D'INFORMATION
Août 2019

ALTER FINANCES

CONSEILS EN INVESTISSEMENT

La période estivale, est une période creuse pour les marchés financiers car bon nombre d'acteurs sont absents. Elle est souvent propice aux doutes, aux spectres et parfois aux mauvaises nouvelles. En plongeant dans nos souvenirs, les plus anciens se rappelleront l'annexion du Koweït, du début de la crise bancaire de 2008, de la dévaluation du Yuan etc... Que faut-il faire, tout sécuriser ? Ou revoir ses positions pour traverser sereinement cet été caniculaire.

Jusqu'ici, tout va bien, avec des valorisations confortables, **nous sommes donc en présence d'un marché avec une vue positive sur le futur, et donc qui est fragile aux mauvaises nouvelles.**

L'avenir est imprévisible ! Et les incertitudes politiques ne font que l'accroître, nous poussant dans l'attentisme, voire à un certain pessimisme.

Faire le bon diagnostic et prendre les bonnes décisions dans un contexte très incertain est évidemment difficile. La tendance nous paraît bien être au ralentissement, sans pour autant qu'un basculement dans la récession ne se produise. Reste alors à prendre la mesure exacte du « coup de frein ». Les banques centrales, quant à elles, semblent toujours être à la manoeuvre, l'annonce d'une nouvelle période accommodante par la FED est un signal très fort envoyé aux acteurs du marché.

De ce constat découle une réalité : le retour de la volatilité avec comme corollaire ses risques et ses opportunités.

Une chose est certaine : en présence de volatilité importante, il faut rester prudent vis-à-vis de votre épargne, et un suivi régulier et professionnel est conseillé pour ne pas perdre pied.



Les événements suivis par notre Cabinet

Nous restons toujours vigilants dans nos allocations, et nous suivons quotidiennement les événements présents comme futurs, notamment :

- Le conflit commercial entre la Chine et les Etats Unis,
- Le déroulement du Brexit,
- La tendance des publications des entreprises (analyses des résultats du 2ème trimestre)
- Les futures élections présidentielles aux Etats Unis (2020),...

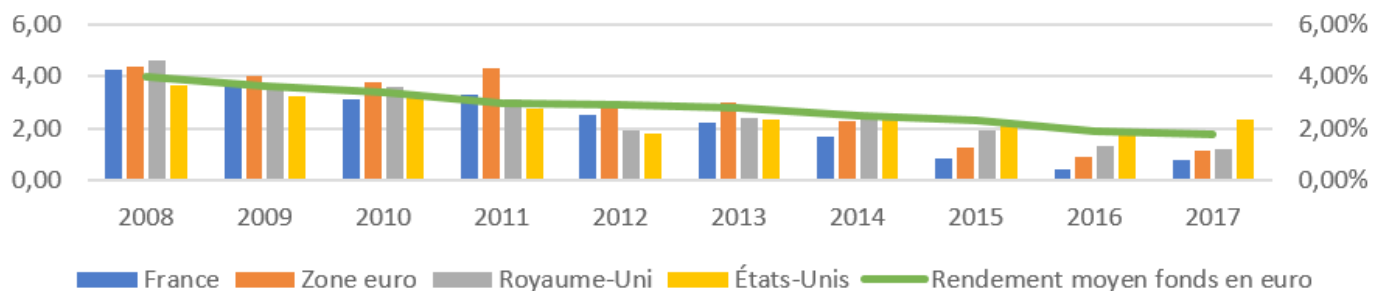
Quelle incidence les indicateurs macroéconomiques peuvent-ils avoir sur votre épargne financière ?

Vous avez investi vos capitaux sur des fonds sécuritaires (livret A, fonds euros ...) ou bien sur des fonds dits à risque mais plus rémunérateurs (actions, obligations, Opcvm). Le contexte économique et financier va donc avoir un impact sur votre épargne.

1 - Vous êtes investis sur des fonds dits « sécuritaires » (livret A, Fonds euros...) :

Ces supports, très peu risqués, sont composés essentiellement d'obligations d'Etat. Le rendement de ces actifs garantis n'a eu de cesse de diminuer depuis la dernière grande crise financière de 2007.

Corrélation des taux d'intérêt des emprunts d'Etat par pays et des fonds en euros



En reprenant en exemple les fonds en euros, ceux-ci sont composés essentiellement d'Obligations d'Etat.

De facto, les taux d'intérêt négatifs actuels expliquent en grande partie la baisse des taux de rendement des fonds euros. Ce constat est anticipé par de nombreux professionnels, c'est pour cette raison que nous vous encourageons à diversifier vos avoirs financiers au travers notamment des Unités de compte.

2 - Vous êtes investis sur les marchés financiers :

Aujourd'hui, le risque majeur des marchés financiers est représenté par la volatilité des actifs. Pour lisser le risque induit, il est important de suivre deux préceptes :



Une gestion active de votre épargne

Investir sur les marchés financiers implique un horizon de placement au moins supérieur à 5 ans.

Cependant, dans un environnement plus volatil, il est primordial de réaliser un suivi régulier de votre épargne en prenant en compte l'ensemble des indicateurs de marché (croissance, inflation, chômage...).



Une sélection rigoureuse de vos actifs

La volatilité impacte l'ensemble des actifs financiers.

Néanmoins, elle ne va pas agir de la même manière selon la catégorie (actions, obligations...), le secteur (luxe, immobilier ...) ou la zone géographique des fonds sélectionnés (USA, Pays Emergents ...).

3 - Dans notre viseur : les Pays Emergents, des opportunités de marché à ne pas manquer

Le changement monétaire de la Banque centrale américaine (la FED) conforte les économies émergentes.

➔ Les raisons du changement : la Réserve Fédérale souhaite par une nouvelle politique monétaire juguler à la fois :

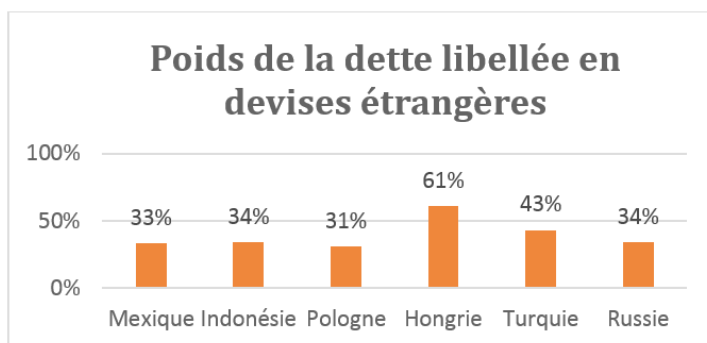
- Les anticipations de ralentissement du cycle économique qui sont principalement dues à la fin des effets de la politique fiscale et des premières conséquences de la guerre commerciale,

- La faible inflation sous-jacente (hors Energie et alimentation), résultat d'une absence de revalorisation salariale.

➔ Les conséquences seront multiples, mais au niveau des devises cette décision entraine mécaniquement :

- Une dépréciation du dollar : les investisseurs vont délaisser cette devise du fait d'une rémunération moindre (au mois de juin : de 2,4 % à 1,4 % pour une échéance en décembre 2020),

- Une baisse du coût de leurs dettes libellées en devises étrangères (surtout en \$) principalement pour les pays ci-dessous,



- La réorientation des liquidités vers ces économies qui en ont besoin,

La baisse des taux d'intérêt sur le dollar est sans ambiguïté favorable aux Pays Emergents : baisse du coût de leur dette en dollars, retour des capitaux au détriment des États-Unis entraînant un cercle vertueux. Cela commence par une réappréciation des devises conduisant à une chute de l'inflation et des taux d'intérêt, ce qui conforte la croissance.

Dans la période la plus récente, on observe déjà un début de réappréciation des devises des émergents.

L'ensemble de ces indicateurs devrait encourager les investisseurs vers un retour des capitaux dans ces pays.

Au sein d'un contrat d'Assurance-vie, les épargnants peuvent s'exposer aux marchés émergents par deux biais principaux : la détention d'actions ou d'obligations.

■ PERFORMANCE DE VOTRE SÉLECTION DU 18/07/2016 (BASE 100) AU 17/07/2019



Analyse du 18/07/2016 au 17/07/2019

Nom	Perf cumulée	Perf annualis.	Volatilité	Sharpe	Ratio Info
1 C Act. Pays Emerg. Monde	22,20 %	6,91 %	11,67 %	0,62	
2 C Oblig. Pays Emerg. Monde	8,44 %	2,74 %	5,03 %	0,62	

Conclusion :

N'hésitez pas à nous contacter dès aujourd'hui pour profiter des opportunités sur les Pays Emergents en fonction de votre sensibilité au risque et de vos objectifs.

SAISON ESTIVALE : Les points clés à retenir en cas de location saisonnière de votre résidence principale

Vous êtes sur le point de partir en vacances et vous souhaitez rentabiliser votre résidence principale (ou secondaire).

Avant de se lancer dans la location saisonnière de courte durée, voici les règles à respecter :

- Vérifier le règlement de copropriété,
- Vérifier la réglementation de votre ville : dans certaines villes, notamment Bordeaux, vous devez vous enregistrer, obtenir un permis ou une autorisation avant de pouvoir louer,
- Examiner votre assurance habitation : habituellement utilisée comme résidence principale (ou secondaire), il est primordial de contrôler si votre assurance habitation vous couvre des éventuels dommages causés par cette location saisonnière,
- Déclarer votre activité au Greffe du Tribunal de Commerce pour obtenir un numéro d'immatriculation (inscription dans les 15 jours du début de la location via le formulaire «POI») : vous êtes considéré comme un Loueur Meublé Non Professionnel (**LMNP**) sous certaines conditions à respecter, les revenus tirés de votre activité sont des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC).

Avantage : Fiscalité du statut LMNP

Vous disposez de deux options fiscales :

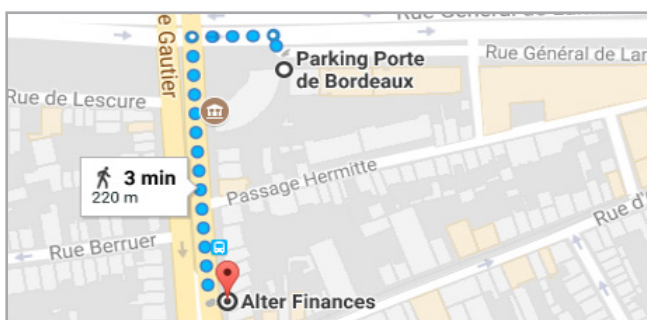
- le régime réel (déduction des charges réelles),
- le régime forfaitaire (ou micro BIC), c'est-à-dire que vous profitez d'un abattement minimum de 50 % sur les recettes.

Attention : Ce statut LMNP s'applique lorsqu'au moins l'une des trois conditions suivantes n'est pas remplie :

- un membre du foyer fiscal au moins est inscrit au registre du commerce et des sociétés en qualité de loueur professionnel ;
- les recettes annuelles retirées de cette activité par l'ensemble des membres du foyer fiscal excèdent 23 000 € ;
- ces recettes excèdent les revenus du foyer fiscal.

N'hésitez pas à nous consulter pour plus d'informations.

LE CABINET ALTER FINANCES



Nous contacter :

Mail : contact@alter-finances.com

Tel : 05-56-24-98-98

Adresse : 36 Boulevard Antoine Gautier
33000 Bordeaux

Site : <http://alter-finances.com/>